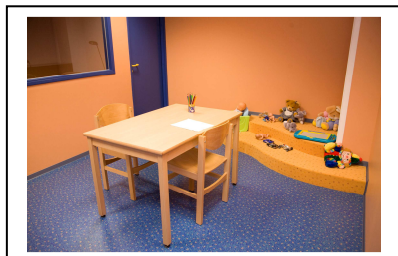


Communiqué de presse

Le **C.H.U.** de Nîmes
Et le Tribunal de **Grande Instance** de Nîmes
Vous convient à



**L'inauguration du nouvel équipement
du POLE D'ACCUEIL MEDICO- JUDICIAIRE**

Vendredi 27 mars 2009 à 11h
Salle d'honneur - Direction Générale du CHU



➤ **L'association « La Voix de l'Enfant » a assuré le renouvellement des équipements d'enregistrement audiovisuel professionnels du Pôle d'Accueil Médico-Judiciaire : investissement de près de 15 000,00 Euros.**

L'article 706-52 du code de procédure pénale modifié par la loi du 5 mars 2007 rend désormais obligatoire l'enregistrement audiovisuel de l'audition d'un mineur victime d'une infraction de nature sexuelle.

➤ **Le Pôle d'Accueil Médico-Judiciaire des Mineurs Victimes de Violences soigne, assiste et oriente tout mineur victime de viol, agression sexuelle, violences physiques, psychologiques et négligences graves.**

Il fonctionne depuis Octobre 2005 par un partenariat entre l'ensemble des acteurs intervenants dans la prise en charge des mineurs victimes de violence, Justice - Police - CHU - Conseil Général - CPAM – AGAVIP (association gardoise d'aide aux victimes) – Ordre des avocats - Ordre des médecins.

Il est situé dans l'enceinte de l'hôpital Universitaire Carémeau, au sein du bâtiment Mère - Enfant, à proximité des services de Pédiatrie et de Gynécologie.

L'accueil de l'enfant au sein du CHU de Nîmes est privilégié puisque ce dernier met à disposition l'ensemble des locaux permettant l'examen clinique, la consultation pédo-psychiatrique et l'enregistrement audiovisuel des dépositions de l'enfant (salle cloisonnée avec vitre teintée équipée du matériel d'enregistrement nécessaire).

➤ **Près de 120 enfants pris en charge annuellement. Le Tribunal de Grande Instance intervient par réquisition dans plus de 60% des dossiers.**

Les données statistiques de l'activité liée à la maltraitance de l'enfant montrent une augmentation progressive du nombre de recours au Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes (65 % entre 2000 et 2006).

➤ **Après la présentation du nouvel équipement, les personnes le souhaitant auront la possibilité de visiter les locaux du Pôle d'Accueil Médico-Judiciaire.**



Inauguration en présence de :

Monsieur Robert GELLI, Procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance de NIMES,
Monsieur Jean-Olivier ARNAUD, Directeur Général du CHU de Nîmes,
Monsieur Jean-Pierre PIERANGELI, Président du Tribunal de Grande Instance de NIMES,
Monsieur le Président du Conseil Général du GARD,
Madame Martine BROUSSE, Directrice de l'association « La Voix De l'Enfant »,
Docteur Georges BANGEMANN, Pédiatre, Administrateur de l'association «La Voix De l'Enfant»,
Monsieur François POHER, Directeur Adjoint chargé de la Clinetèle, CHU de Nîmes,
Professeur Pierre MARES, Président de la Commission Médicale d'Etablissement du CHU,
Professeur Daniel LESBROS, Chef de service Pédiatrie
Docteur Guy MASSON, Responsable du pôle Femme - Enfant